

RECUEIL
DES ACTES
ADMINISTRATIFS

DÉLIBÉRATIONS

vendredi 20 avril 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 5

PARTICIPATION DU DÉPARTEMENT AU FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE AUX JEUNES AU TITRE DE 2018

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés : M. Christophe ROUILLON.

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 19 pour 0 contre 0 absence

M. Frédéric BEAUCHEF, Membre du Conseil d'administration Mission Locale Sarthe Nord et du Conseil d'administration de l'association Essaimage, Mme Véronique CANTIN, Membre de droit du Conseil d'administration Ateliers ESTIM, ne prennent part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

FIXE

- ~ à **455 mois mesures** le nombre total de mois mesures d'accompagnement social, au titre de 2018, avec un coût de **215 € par mois mesure** et à **3 mois mesures** pour la régularisation des mesures au titre de 2017 avec un coût de mois mesure de **215 €**, selon les modalités de répartition précisées en annexe 1. La dépense globale prévisionnelle est de **98 470 €**,
- ~ les frais de secrétariat et de gestion à **52 081 €** à répartir selon les modalités prévues en annexe 1.

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer :

- ~ les conventions relatives à l'accompagnement social avec l'association TARMAC, la Mission Locale Sarthe et Loir et la Mission Locale Sarthe Nord, selon les modalités définies en annexe 1 et les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention (dont le projet est joint en annexe 2),
- ~ les conventions relatives aux fonctionnements des secrétariats avec les Missions Locales de l'Agglomération Mancelle, de Sarthe Nord et Sarthe et Loir et les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention (dont le projet est joint en annexe 3),
- ~ la convention relative à la gestion financière des aides financières individuelles avec l'association « Sauvegarde Mayenne-Sarthe » et les avenants éventuels dès lors qu'ils ne modifient ni l'équilibre général, ni la durée de la convention (dont le projet est joint en annexe 4), prévoyant, notamment, un versement, par acompte, de 50 000 € pour permettre le paiement des aides financières individuelles.

AUTORISE la poursuite de l'attribution des secours d'urgence sous forme de contre-valeur (chèques d'accompagnement personnalisé, chèques multi-services,...), d'un montant unitaire de **6 €**, pour des besoins alimentaires et d'hygiène, dans le cadre des fonds de secours confiés aux trois missions locales (Mission Locale de l'Agglomération Mancelle, Mission Locale Sarthe Nord et Mission Locale Sarthe et Loir).

DECIDE d'apporter son concours financier, à hauteur de **130 498 €**, aux projets d'actions collectives en faveur des jeunes en difficulté, conformément aux tableaux récapitulatifs joints en annexe 5.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122768-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

FONDS D'AIDE AUX JEUNES	
Chapitre 65 – Article 6556 58 65 01022 LC 17613	
Budget voté (BP + BS + DM)	267 373 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	258 422 €
Disponible	8 951 €

FONDS D'AIDE AUX JEUNES Autres Etabl. Publ.	
Chapitre 65 – Article 6556 58 65 01022 LC 17613	
Budget voté (BP + BS + DM)	72 627 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	72 627 €
Disponible	0 €

vendredi 20 avril 2018

Commission Solidarité - Autonomie - Démographie médicale

DÉLIBÉRATION N° 6

TRANSPORT DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP 2017/2018

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La commission Permanente,
Vu l'article R.3111-24 du Code des transports
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après avoir délibéré,

FIXE la participation demandée aux familles à **120 €** par an et par élève, comme en 2017.

FIXE à **0,35 €** du kilomètre le tarif de remboursement des frais occasionnés, identique à 2017, pour le transport des élèves et étudiants en situation de handicap, assuré par les familles.

ASSURE la gratuité de la prise en charge pour les élèves et étudiants présentant un taux de handicap à 80% et plus.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122745-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 8

ADMISSIONS EN NON-VALEUR - INSERTION - FAPI 2018

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

Mme Véronique RIVRON, Membre du Conseil d'administration du Relais, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE les admissions en non-valeur de **27 714,14 €** au titre du RMI et **102 247,19 €** au titre du RSA ;

HABILITE le Président du Conseil départemental à signer l'avenant n°1 à la convention AS-266-2017 avec l'organisme LE RELAIS ;

HABILITE le Président à signer l'avenant 2018 relatif au fonds d'appui aux politiques d'insertion dont le projet est joint en annexe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122739-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

Admissions en non-valeur RSA	
Chapitre 017 – Article 6541567 ligne 16049	
Budget voté (BP)	200 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	102 247,19 €
Disponible	97 752,81 €

Admissions en non-valeur RMI	
Chapitre 015 – Article 65415471 ligne 16050	
Budget voté (BP)	75 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €

Montant nouveaux engagements	27 714,14 €
Disponible	47 285,86 €

vendredi 20 avril 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 10

AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ
PROGRAMME DIAGNOSTIC ENERGÉTIQUE POUR
ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION (DEPAR)

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention en faveur des ménages en situation de précarité énergétique « Diagnostic Energétique Pour Accompagner la Rénovation » DEPAR.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
Imc122736-DE-1-1
Publication le 24/04/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Insertion et Logement

DÉLIBÉRATION N° 13

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT - ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE l'admission en non-valeur des créances de la somme de 75 314,71 € suivant détail joint à la présente délibération.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
Imc122737-DE-1-1
Publication le 24/04/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

Fonds de Solidarité pour le Logement - Admissions en non-valeur	
Imputation 6541 72 84061	
Budget voté (BP + BS + DM)	300 000,00 €
Virements de crédit	0 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	75 314,71 €
Disponible	224 685,29 €

vendredi 20 avril 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 16

MODIFICATION DE RÉPARTITION DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE À LA VOIRIE COMMUNALE 2017 POUR LE CANTON DE MAMERS

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 22 pour 0 contre 0 abstention

M. Frédéric BEAUCHEF, Président de la Communauté de communes du Maine Saosnois, ne prend part ni au débat ni au vote.

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu la délibération de la Commission Permanente du 17 novembre 2017
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

MODIFIE la répartition de l'aide à la voirie communale 2017 du canton de Mamers (Saosnes), sans modification de l'enveloppe initiale conformément au tableau annexé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
Imc122758-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 17

**ROUTE DÉPARTEMENTALE 305 - DÉVIATION DE VAAS -
CESSION À LA COMMUNE DE TERRAINS CONSTITUANT LE
RÉTABLISSEMENT DU CHEMIN RURAL DIT "DES GRANDS
CHAMPS"**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu l'avis du Domaine en date du 21 novembre 2017,
Vu la délibération du Conseil Municipal de Vaas en date du 30 janvier 2018,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DONNE son accord sur la cession à la commune de Vaas des parcelles figurant au tableau ci-dessous, au prix de 1 € symbolique :

Tableau récapitulatif des parcelles à céder à la commune de Vaas			
Section	N°	Lieudit	Superficie
ZN	162	Le Champ de l'Aunay	0 a 82 ca
ZN	164	Les Grands Champs	1 a 69 ca
ZN	167	Les Rougeberts	10 a 78 ca
ZN	169	Les Rougeberts	4 a 47 ca
ZN	171	Les Rougeberts	3 a 56 ca
ZN	173	Les Rougeberts	4 a 89 ca
TOTAL			26 a 21 ca

DÉCIDE que cette cession fera l'objet d'un acte administratif reçu et authentifié par le Président du Conseil départemental de la Sarthe, et que les frais de publication seront pris en charge par le Département.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte administratif à intervenir ainsi que tous les documents y afférents.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-

lmc122727-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées

et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 19

**CESSION D'EXCÉDENTS DU DOMAINE PUBLIC
DÉPARTEMENTAL - ECHANGE AVEC LA COMMUNE DE
MOULINS-LE-CARBONNEL ET CONVENTION GÉNÉRALE
D'ENTRETIEN**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
 Vu le rapport de son Président,
 Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
 Vu les articles L. 1311-13 et L 1611-5 du C.G.C.T.,
 Vu l'avis du Pôle d'Évaluation,
 Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 décembre 2017,
 Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
 Après en avoir délibéré,

PRONONCE le déclassement des portions du Domaine Public départemental à céder à la commune de Moulins-le-Carbonnel.

AUTORISE l'échange sans soulte avec la commune des parcelles désignées au tableau ci-dessous :

Localisation	Section	N°	Superficie
Parcelles cédées par le Département			
Espace vert Mairie - Église RD n° 56	C	641	605 m ²
Espace ancienne bascule - RD n° 56	C	640	390 m ²
Parking dit du Pont - RD n° 56	ZN	137	729 m ²
Débouché du Chemin Rural de Haute Roche - RD n° 56	ZN	136	4 m ²
TOTAL			1 728 m ²
Parcelle cédée par la Commune			
Débouché du Chemin Rural de Haute Roche - RD n° 56	ZN	135	21 m ²

HABILITE le Président à signer la convention générale d'entretien portant sur les excédents désignés au tableau ci-dessous :

Localisation	Superficie approximative
Stationnement Cimetière - RD n° 200	332 m ²
Accotement Rue de la Poterie - RD n° 150	113 m ²
Accotement face à Résidence du Stade - RD n° 258	920 m ²

DONNE son accord, nonobstant l'avis du Pôle d'Évaluation, à l'échange sans soulte entre le Département et la commune de Moulins-le-Carbonnel ; les lots échangés étant évalués à 1 € symbolique chacun.

PRÉCISE que l'acte d'échange sera rédigé en la forme administrative, que les frais de géomètre et les frais d'acte seront à la charge du Département.

HABILITE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer l'acte à intervenir et tous les documents s'y rapportant.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122734-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 20

**CESSION DE CINQ PARCELLES ISSUES DU DOMAINE PUBLIC
FLUVIAL DU DÉPARTEMENT SUR LA COMMUNE DE FILLÉ-
SUR-SARTHE**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu l'article L 1311-13 du C.G.C.T.,
Vu l'estimation du Pôle d'Évaluation en date du 30 novembre 2017,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

AUTORISE la désaffectation des 5 terrains permettant ainsi le déclassement de ces surfaces, qui deviennent alors cessibles.

AUTORISE la vente au prix de 1,20 €/m² aux propriétaires selon les modalités suivantes :

- ~ A l'Indivision HUET, propriétaire de la parcelle section D n° 242, le terrain contigu d'une surface de 622 m², cadastré section D n° 432.
- ~ A Monsieur et Madame BODET, propriétaires de la parcelle section D n° 256, le terrain contigu d'une surface de 954 m², cadastré section D n° 433, incluant la moitié du terrain de gauche que le propriétaire de la parcelle section D n° 255 ne souhaite pas acquérir.
- ~ A Monsieur et Madame PROVENZANO, propriétaires de la parcelle section D n° 254, le terrain contigu d'une surface de 1 032 m² cadastré section D n° 434, incluant l'autre moitié du terrain de droite que le propriétaire de la parcelle section D n° 255 ne souhaite pas acquérir.
- ~ A Monsieur TISON et Mademoiselle GOUAULT, propriétaires des parcelles section D n° 251 et n° 252, le terrain contigu d'une surface de 614 m², cadastré section D n° 435.

PRÉCISE que les transferts de propriété seront rédigés et authentifiés par le Département en la forme administrative. Les frais de publication seront à la charge des acquéreurs.

Le Département supportera les frais de géomètres.

AUTORISE la 1^{ère} Vice-Présidente à signer les actes de vente ainsi que toutes pièces afférentes à ces dossiers.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122766-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Verger', is written over a horizontal line.

Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 22

RÉPARTITION DU PROGRAMME 2018 GROSSES RÉPARATIONS D'OUVRAGES D'ART

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la répartition de l'autorisation « grosses réparations d'ouvrages d'art 2018 » conformément à l'annexe jointe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122769-DE-1-1
Publication le 24/04/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Infrastructures routières

DÉLIBÉRATION N° 23

VENTE DE BIENS RÉFORMÉS PAR ENCHÈRES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PRONONCE la réforme et l'aliénation des 44 lots désignés en annexe,

DECIDE d'organiser une vente en ligne de biens réformés listés en annexe via la plateforme web enchères commercialisée par la société GESLAND Développement.

AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents à ces ventes.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
Imc122742-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 25

CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA D'AMÉLIORATION DE L'ACCÈS DES SERVICES AU PUBLIC

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de valider la convention annexée de mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accès des services au public

HABILITE le Président à signer la convention de mise en œuvre du schéma d'amélioration de l'accès des services au public, ainsi que les éventuels avenants si ces derniers ne remettent pas en cause les engagements financiers de la collectivité.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
Imc122363-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 26

DEMANDE DE RETRAIT DU DÉPARTEMENT DU SYNDICAT DE BASSIN DE LA SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu les articles L5721-1 à L5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L5721-6-2 à L52125 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations des Conseils départementaux de la Sarthe, de l'Orne et d'Eure-et-Loir décidant la création de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) en dates respectives des 04/07/2008, 26/09/2008 et 20/10/2008,
Vu les délibérations concordantes des Conseils départementaux de la Sarthe, de l'Orne, d'Eure-et-Loir approuvant la transformation de l'IIBS en syndicat mixte ouvert, en dates respectives des 16/10/2017, 29/09/2017 et 08/09/2017,
Vu l'arrêté NOR 1111-17-00063 du 27/11/2017, portant transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en syndicat mixte ouvert,
Considérant la délibération n°18-03-05 du comité syndical du SBS en date du 19/03/2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE de demander à se retirer du Syndicat de Bassin de la Sarthe à compter du 01/07/2018, au motif du recentrage sur ses propres compétences et de la pertinence à laisser les EPCI, en charge de la GEMAPI, assurer eux-mêmes la planification des actions à engager sur les bassins versants.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122744-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 27

RETRAIT DU SYNDICAT DE BASSIN DE LA SARTHE : CONDITIONS FINANCIÈRES ET PATRIMONIALES

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Vu les articles L5721-1 à L5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L5721-6-2 à L52125 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L5211-25-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations des Conseils départementaux de la Sarthe, de l'Orne et d'Eure-et-Loir décidant la création de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) en dates respectives des 04/07/2008, 26/09/2008 et 20/10/2008,
Vu les délibérations concordantes des Conseils départementaux de la Sarthe, de l'Orne, d'Eure-et-Loir approuvant la transformation de l'IIBS en syndicat mixte ouvert en dates respectives des 16/10/2017, 29/09/2017 et 08/09/2017,
Vu l'arrêté NOR 1111-17-00063 du 27/11/2017, portant transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe en syndicat mixte ouvert,
Considérant les décisions des Départements de la Sarthe, de l'Orne et d'Eure-et-Loir, de se retirer du Syndicat de Bassin de la Sarthe au 30/06/2018 au plus tard,
Considérant la situation patrimoniale de l'IIBS au 31/12/2017, dont est issu le Syndicat du Bassin de la Sarthe,
Considérant la délibération n° 18-03-05 du comité syndical du Syndicat de Bassin de la Sarthe en date du 19/03/2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND acte de la proposition du comité syndical du Syndicat de Bassin de la Sarthe.

DECIDE ainsi que son retrait statutaire du Syndicat de Bassin de la Sarthe au 30/06/2018, s'opère sans condition financière.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122743-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Infrastructures et Développement territorial
Direction des territoires, de l'agriculture et du développement durable

vendredi 20 avril 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 28

AGRICULTURE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

D'ACCORDER au titre des plantations de haies champêtres, les subventions figurant au tableau en annexe 1, réparties comme suit :

- 7 209 € au titre des aides pour les plantations de haies destinées aux agriculteurs (ligne 22155 - 20422-928-06306),

- 1 260 € au titre du conseil technique et des frais d'ingénierie pour l'élaboration des dossiers réalisés par la Chambre d'agriculture (ligne 14239/65737-938-06187)

D'ACCORDER une subvention de 11 192,89 € au GAEC des Loges, sis à Saint-Georges-le-Gaultier, pour son projet de construction d'un laboratoire de transformation du lait produit sur l'exploitation en yaourts, crèmes dessert, faisselles, fromage blanc, fromage frais lactique, fromage affiné à pâte pressée et de commercialisation à la ferme, dans le cadre de l'aide 5.8 « Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme ». La base des dépenses éligibles s'élève à 59 536,65 €, pour une subvention à hauteur de 40 % (21,20 % pour le FEADER et 18,80 % pour le Département).

D'ACCORDER une subvention de 425 € au Comice agricole du canton de La Ferté-Bernard, pour le comice qu'il va organiser en 2018.

DE VALIDER la fiche d'aide 5.20 « aide aux études de faisabilité méthanisation »

DE VALIDER l'avenant à la convention avec la Région Pays de la Loire, relative aux aides aux produits agricoles et de la pêche.

D'HABILITER le Président à signer ledit avenant joint en annexe à la convention avec la Région Pays de la Loire.

D'ACCORDER une subvention complémentaire de **633,63 €** au GAEC de Bois Oran, suite au recours qu'il a déposé auprès du Comité de sélection, pour une erreur dans le taux de l'aide accordée dans le cadre du PCAE. L'aide totale s'élève désormais à 13 481,50 € (taux 50 %), dont 7 145,20 € au titre du FEADER et **6 336,30 €** au titre du Département.

Compte tenu de la subvention de 5 702,67 € précédemment allouée lors des Commissions permanentes des 19 octobre 2015 et 16 septembre 2016 pour ces travaux, la subvention complémentaire accordée au GAEC de Bois Oran s'élève donc à **633,63 €**.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122753-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

Transformation et commercialisation de produits agricoles à la ferme	
Ligne 22154 – 20422-928-06194	
Budget voté (BP + BS + DM)	40 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	11 192,89 €
Disponibles	28 807,11 €
Plantations de haies champêtres 2018	
Ligne 22155 - 20422-928-06306	
Budget voté (BP + BS + DM)	60 000 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	7 209€
Disponibles	52 791€
Frais de dossiers Chambre d'Agriculture 2018	
Ligne 14239 – 65737-928-06187	
Budget voté (BP + BS + DM)	9 800 €
Montant des engagements pris précédemment	0 €
Montant nouveaux engagements	1 260€
Disponibles	8 540€
COMICE 2018	
Ligne 22146 - 6574-928-06333	
Budget voté (BP + BS + DM)	7 500 €
Montant des engagements pris précédemment	850 €

Montant nouveaux engagements	425 €
Disponible	6 225€

vendredi 20 avril 2018

Commission Aménagement des territoires, Agriculture et Développement durable

DÉLIBÉRATION N° 31

**SOUTIEN ACCORDÉ PAR LE DÉPARTEMENT AU SYNDICAT
MIXTE DE LA RIVIÈRE HUISNE DANS LE CADRE DE LA MISE
EN PLACE DE LA GEMAPI**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

- du retrait du Département du Syndicat Mixte de la rivière Huisne (SMRH),
- de définir avec les services de la paierie départementale l'état de l'actif et du passif du SMRH.
- de transmettre et abandonner au profit du SMRH puis du Syndicat intercommunal des communes riveraines de l'Huisne l'actif et le passif détenu par le SMRH (dont la liste non exhaustive est jointe en annexe à cette délibération),
- de mettre à disposition du SICRH, l'équipe projet du Département afin de permettre la réalisation de l'arasement partiel du barrage de Villaines-la-Gonais, la finalisation de l'étude bilan du CTMA,
- d'apporter une subvention spécifique, le cas échéant, à hauteur de 70 % de la charge nette du coût de l'opération d'arasement partiel du barrage de Villaines-la-Gonais, déduction faite des subventions attendues à 80 % et de la récupération du FCTVA,
- de solliciter le Préfet pour constater le retrait et prononcer la dissolution du SMRH.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-

lmc122906-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental

et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées

et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 46

CONVENTION DE SOUTIEN À LA POLITIQUE DE LA RÉSERVE MILITAIRE ENTRE LE MINISTÈRE DES ARMÉES ET LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

HABILITE le Président à signer la convention de soutien à la politique de la réserve militaire auprès
du Ministère des Armées

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
Imc122908-DE-1-1
Publication le 24/04/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 47

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
SUBVENTION POUR LA CONSTRUCTION DU CENTRE
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE PRUILLÉ L'EGUILLÉ**

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer au SDIS de la Sarthe une subvention de 94 791,67 € pour la construction du Centre d'incendie et de Secours de Pruillé L'Eguillé.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122809-DE-1-1
Publication le 24/04/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 50

PROCÉDURE INTERNE APPLICABLE AUX MARCHÉS PUBLICS ET ACCORDS-CADRES CONCLUS PAR LE DÉPARTEMENT

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

ADOpte la procédure interne applicable aux marchés publics et accords-cadres conclus par le Département telle que fixée dans le tableau joint.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
Imc122754-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

vendredi 20 avril 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 51

MANDAT SPÉCIAL

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE du mandat spécial qui a été confié à M. Frédéric BEAUCHEF, Président de la Commission Infrastructures routières, pour représenter le Département de la Sarthe au Congrès international consacré à l'entretien, à la modernisation et à l'adaptation de nos routes et de nos rues à la mobilité de demain, les 26, 27 et 28 mars 2018 à Nice.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18
Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
Imc122724-DE-1-1
Publication le 24/04/18
Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,
Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX

COMMISSION PERMANENTE



Direction Générale Adjointe Infrastructures et Développement territorial
Direction des territoires, de l'agriculture et du développement durable
Mission Politiques contractuelles et territoriales

vendredi 20 avril 2018

Commission Finances, Ressources et Administration générale

DÉLIBÉRATION N° 54

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Présents : Mme Dominique AUBIN, M. Frédéric BEAUCHEF, M. François BOUSSARD, Mme Marie-Pierre BROSSET, Mme Véronique CANTIN, M. Daniel CHEVALIER, Mme Isabelle COZIC-GUILLAUME, Mme Elen DEBOST, Mme Mélina ELSHOUD, M. Emmanuel FRANCO, Mme Nelly HEUZÉ, M. Laurent HUBERT, M. Dominique LE MÈNER, Mme Marie-Thérèse LEROUX, M. Fabien LORNE, Mme Béatrice PAVY-MORANÇAIS, Mme Véronique RIVRON, M. Christophe ROUILLON, M. Régis VALLIENNE.

Excusés :

Absents :

Procurations: Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER donne pouvoir à M. Frédéric BEAUCHEF, M. Yves CALIPPE donne pouvoir à Mme Mélina ELSHOUD, M. Christophe CHAUDUN donne pouvoir à Mme Nelly HEUZÉ, M. Gérard GALPIN donne pouvoir à M. Régis VALLIENNE.

Résultat du vote : 23 pour 0 contre 0 abstention

La Commission Permanente,
Vu le rapport de son Président,
Vu le budget voté au titre de l'exercice 2018,
Conformément à la délégation qui lui a été donnée,
Après en avoir délibéré,

DECIDE

FINALISER LES ENGAGEMENTS EN DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Développement économique :

1 - Consolidation de deux dossiers d'aide au développement de l'emploi dans les entreprises – développement d'activités nouvelles votés au cours de l'année 2012

PREND ACTE de l'achèvement des dossiers d'aide au développement de l'emploi dans les entreprises – développement d'activités nouvelles pour les sociétés Eliopack à La Ferté Bernard et Forézienne MFLS à Trangé, dont l'ensemble des programmes d'emplois a été rempli et dépassé dans la période de réalisation prévue.

2 - Consolidation de dossiers d'aide à l'immobilier d'entreprise – investissement immobilier votés au cours de l'année 2012

PREND ACTE de l'achèvement des dossiers d'aide à l'immobilier d'entreprise pour les sociétés Foussier à Allonnes et Biodevas Laboratoires à Savigné l'Evêque, dont l'ensemble des programmes d'emplois a été rempli et dépassé dans la période de réalisation prévue.

3 - Régularisation de deux dossiers d'aide au développement de l'emploi dans les entreprises – création d'entreprise

PREND ACTE des liquidations judiciaires des entreprises ENDONOV au Mans et ROOM STUDIO à Mayet

DECIDE de l'achèvement de ces deux dossiers.

4 - Quitus de gestion à BPIFrance Financement pour le Prêt Participatif de Développement

DONNE quitus à BPIFrance Financement pour la gestion du Prêt Participatif de Développement jusqu'à la mise en œuvre de la loi NOTRe.

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception en
Préfecture le 23/04/18

Accusé de réception n° 072-227200029-20180420-
lmc122725-DE-1-1

Publication le 24/04/18

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Le chef du Service des Assemblées
et de la Coordination



Philippe VERGER

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur général des services

Délibération signée électroniquement

Ghislain DE CHATEAUVIEUX